



Département du Tarn
Arrondissement de CASTRES (Tarn)

Envoyé en préfecture le 16/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le 16/01/2025
ID : 081-218102713-20250106-AR2501060002-AI

ARRETE N° AR-250106-0002
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Mme Nathalie GUIRAUD

Le Maire de la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn),

- Vu les articles L. 2122-19 et R. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Considérant que **Mme Nathalie GUIRAUD** exerce ses fonctions au sein du service « Accueil / Standard / Etat-civil / Titres d'identités sécurisés » du Pôle « Vie Communale » ;
- Considérant qu'il est de bonne pratique communale, dans un souci notamment d'efficacité et de plus grande réactivité, d'octroyer des délégations de signature aux agents, en complément des délégations délivrées aux élus municipaux ;
- Considérant que **Mme Nathalie GUIRAUD**, Adjoint administratif, exerce les fonctions d'agent en charge du service Etat-civil, Funéraire, Affaires militaires ;
- Considérant qu'il est notamment de l'intérêt de la Ville d'habiliter **Mme Nathalie GUIRAUD** à signer les documents, mettant pleinement en œuvre sa technicité ;

ARRETE

- **Article 1** : A compter du 06 janvier 2025, **Mme Nathalie GUIRAUD**, agent du service « Accueil / Standard / Etat-civil / Titres d'identités sécurisés » du Pôle « Vie Communale » de la Ville, sous ma responsabilité et surveillance, pour signer les documents papier et dématérialisés suivants :

Domaine « Etat-civil »

- tout récépissé d'avis de mentions marginales
- tout récépissé d'avis de naissance
- tout récépissé d'acte de notoriété
- tout courrier adressé à M. le Procureur de la République relatif à la sortie des registres d'état-civil et à la rectification d'erreurs matérielle et administrative sur les registres d'état-civil
- toute création de duplicata de livret de famille
- toute mention de mise à jour sur le livret de famille
- toute autorisation de fermeture de cercueil
- toute autorisation de transport de corps après mise en bière
- tout avis de décès à adresser à l'Agence Régionale de Santé ou à tout autre organisme compétent en la matière qui lui serait substitué
- tout certificat de concubinage
- tout certificat de non audition
- tout document de légalisation de signature demandée par les notaires
- toute demande de formalités relatives aux registres à coter et parapher

Domaine « Funéraire »

- tout document d'achat de concession de terrain ou de concession au columbarium ou de caverne dans le cimetière communal
- tout document de demande de dépôt d'urne au columbarium ou dans une concession ou un caverne
- tout document relatif à la dispersion de cendres au Jardin du souvenir
- toute demande d'exhumation, ré-inhumation et réduction de corps
- toute demande de dépôt et de retrait d'un corps du dépositaire communal
- toute demande et autorisation de construction ou d'ouverture de caveau ou de travaux dans le cimetière communal

Parc Georges Spénale - 81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
Tél. : 05.63.40.22.00 / Fax : 05.63.40.23.30 / Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Domaine « Affaires militaires »

- toute attestation de recensement
- toute notice individuelle
- tout état trimestriel des personnes recensées.

Domaine « Agriculture »

- toute déclaration de stock de récolte de vin
- toute attestation relative aux déclarations d'arbres fruitiers

Domaine « Divers formulaires et documents »

- tout bordereau d'envoi de document destiné aux administrations ou organismes publics
- toute convocation aux administrés du service de la population pour remise de documents
- tout document de remise de diplômes et de brevets de pension
- toute conformité de certification à destination des pays étrangers des diplômes et pièces administratives
- tout certificat d'affichage (hors enquêtes publiques)
- tout certificat de vie pour les organismes de retraite
- toute attestation de retrait et de dépôt des plis dans le cadre des marchés publics
- toute fiche d'inscription au transport scolaire départemental
- tout accusé de réception du service public de distribution du courrier ou de toute structure qui lui serait substituée (colis, courrier)

Domaine « Titre d'identités sécurisés »

- tout accusé de réception des titres d'identités sécurisés
- toute déclaration de perte des titres d'identités sécurisés

- **Article 2** : Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter le nom, prénom, qualité et mention de la délégation.
- **Article 3** : Cette délégation est accordée intuitu personae et ne peut, en aucun cas, faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tout acte ou décision se rapportant aux attributions ainsi déléguées ; elle pourra être retirée à tout moment.
- **Article 4** : Ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et notifiée à l'intéressée. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs de la Commune et publié une fois par semestre au recueil des actes administratifs.



Saint-Sulpice-la-Pointe, le 06 janvier 2025

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Raphaël Bernardin".

Raphaël BERNARDIN

L'autorité territoriale certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa réception, en saisissant le médiateur du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn par courriel à l'adresse : mediation@cdg81.fr ou par voie postale : Médiation – CDG 81 – 188 rue de Jarlard – 81000 ALBI.

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation. Une copie de cette décision sera à joindre au recours.

ANNEXE N°1

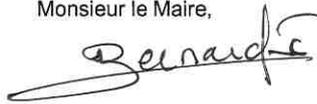
A L'ARRETE MUNICIPAL N°AR-250106-0002 DU 06 JANVIER 2025 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME Nathalie GUIRAUD
Conformément à l'arrêté municipal susvisé figure ci-dessous la signature de :

Nathalie GUIRAUD


Notifié le,
Signature de l'agent :



Rendu exécutoire après :
- Transmission en Sous-Préfecture le .../.../2025
- Publication le .../.../2025
Fait à Saint-Sulpice-la-Pointe le .../.../2025
Monsieur le Maire,



Raphaël BERNARDIN



Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le **16/01/2025**

ID : 081-218102713-20250106-AR2501060002-AI